



AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. **Collectivité contractante** : Ville de Muret (31600)
2. **Pouvoir adjudicateur du marché** : Monsieur le Maire
3. **Objet de la consultation** : **Concours de maîtrise d'oeuvre sur esquisse pour la construction d'une salle événementielle – ZAC Porte des Pyrénées à Muret – 20160028**

La consultation est organisée selon les dispositions prévues par les articles n° 88, 89 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics.

Le marché sera négocié en application de l'article n° 30-I 6° alinéa de ce même Décret.

4. **Compétences requises** : Seules peuvent participer à la consultation, les équipes ayant les compétences suivantes :
Architecture, Ingénierie Tous Corps d'Etat, thermique, acoustique, une expérience en scénographie est recommandée.
L'équipe sera composée au minimum d'un Architecte mandataire et d'un (ou plusieurs) B E T.
En cas de groupement, la forme demandée est un groupement conjoint avec mandataire solidaire.
Le mandataire ne pourra pas faire partie de plusieurs groupements, à quelque titre que ce soit.

5. **Description sommaire du Programme** :

La Ville de Muret envisage de construire une structure de type événementiel, au coeur de la ZAC « Porte des Pyrénées » située au sud de la ville, sur des terrains viabilisés par le Muretain Agglo. Elle s'insérera dans le cadre d'un schéma directeur comprenant des espaces commerciaux et des espaces de détente. Ce schéma impose de disposer d'au moins trois façades nobles et fonctionnelles.

Il s'agit de créer un lieu qui puisse accueillir des concerts, des spectacles de danse, mais aussi des rencontres économiques et forums divers.

Ce projet d'équipement public accueillera une salle d'une capacité d'environ 850 places assises en gradins, et de 3 000 places maximum.

Ce bâtiment sera livré hors aménagement extérieur. Il sera composé essentiellement de :

- Une grande salle d'environ 2 400 m² SU pouvant être utilisée en plusieurs configurations possibles et séparée par une cloison amovible et isolée acoustiquement pour que plusieurs manifestations compatibles s'y déroulent simultanément. La salle de spectacle sera livrée sans équipement spécifique (scène, gradins, son et lumières, etc.) ;
- Un hall d'accueil ;
- Une salle de restauration / traiteur ;
- Des locaux techniques (stockages, bureau technique, etc.) ;
- Des loges (VIP et loges collectives) ;
- Des équipements réglementaires permettant l'accès au public ;

La possibilité d'accoler un plateau / chapiteau modulable au bâtiment pour avoir la souplesse d'augmenter la capacité d'accueil pour des expositions ou autres types d'activités est prévue.

6. Critères de Sélection des Candidatures et d'Attribution du Marché (voir R.C) :

La participation est réservée à une profession particulière : oui.

Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagés : 3

Critères de Sélection des participants :

- Capacité professionnelle appréciée au regard de la qualité architecturale et fonctionnelle des références sur des projets similaires
- Capacité technique appréciée au regard de la qualité et de la pertinence de la composition de l'équipe (effectifs et compétences)
- Capacité économique et financière

Critères d'évaluation des projets :

- Qualité de la réponse au programme : relation au site et parti esthétique, organisation fonctionnelle, qualité architecturale des espaces de vie et options proposées en matière de qualité d'usage (notamment en termes de confort thermique), confort acoustique, prise en compte de l'exploitation/maintenance 40 %
- Compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : l'appréciation de celle-ci tiendra le plus grand compte de la part des investissements destinés à réduire les coûts ultérieurs d'exploitation/maintenance 35 %
- Cohérence méthodologique de la conception du projet avec le planning prévisionnel des travaux 25 %.

La décision du Jury n'est pas contraignante pour le pouvoir adjudicateur.

- 7. Forme juridique du Groupement éventuel des opérateurs économiques :** si groupement conjoint, le mandataire sera solidaire
- 8. Délai de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
- 9. Retrait des Dossiers :** sur le site dématérialisé OMNIKLES : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>
En cas de difficulté particulière d'accès au site, veuillez appeler *OMNIKLES au 08 25 00 13 26*
- 10. Conditions relatives au marché :** les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et les prix exprimés en euros
- 11. Modalités de Financement et de Paiement –** Règlement par mandats administratifs, en 30 jours maximum sur Budget principal de la Ville – Années 2017 et suivantes
- 12. Instance chargée des procédures de recours :** Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, fax : 05-62-73-57-40.
- 13. Date limite de réception des offres : le 30 janvier 2017 – 10 Heures**
- 14. Date d'envoi du présent Avis à la consultation : 22 décembre 2016**